

**République de Moldavie**  
**Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche**  
**Agence Nationale pour le Curriculum et l'Évaluation**  
**Conseil Olympique National pour les Langues Étrangères**

**R È G L E M E N T**

de l'organisation et du déroulement

**DES OLYMPIADES INTERNATIONALES DE LANGUE FRANÇAISE**

- V<sup>e</sup> édition -

*R. de Moldavie, Chişinău, 27 - 30. 09. 2019*

## **Chapitre I**

### **Cadre général**

**1.** Le présent règlement a pour objet de définir le cadre spécifique de l'organisation et du déroulement des ***Olympiades Internationales de langue française***, ci-après *les Olympiades*, pour les pays de l'Europe Centrale et Orientale - l'Albanie, l'Arménie, la Bulgarie, la République de Macédoine du Nord, la République de Moldavie et la Roumanie, membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Ce règlement a été élaboré conformément aux dispositions du *Règlement visant l'organisation et le déroulement des Olympiades scolaires pour les disciplines d'études*, approuvé et mis en vigueur par l'Ordre no. 66/2012 du Ministère de l'Éducation, de la Recherche, du Sport et de la Jeunesse de Moldavie.

**2.** Tenant compte du Mémoire de partenariat sur la coopération éducative dans le Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 signé entre l'OIF, l'Albanie, l'Arménie, la Moldavie et la Roumanie, ainsi que du Pacte linguistique 2018-2022 entre la Francophonie et la République de Moldavie, *les Olympiades* mettent en valeur la maîtrise de la langue française, l'échange interculturel entre les jeunes de l'espace francophone des pays de l'Europe Centrale et Orientale, et se proposent comme objectifs :

- la promotion de la langue française et des valeurs de la francophonie ;
- le renforcement du dialogue entre les partenaires francophones de la région ;
- le renforcement de l'enseignement du français et des apprentissages en langue française dans le primaire et le secondaire ;
- la promotion de la créativité des jeunes francophones ;
- le développement des compétences numériques des élèves ;
- le développement du goût pour le travail en équipe dans un contexte interculturel francophone.

**3.** *Les Olympiades* sont mises en place et se déroulent sur des catégories d'âge et des niveaux de compétences, pour les élèves (âge minimum, 16 ans), à savoir deux sections, selon les compétences de communication en français acquises en contexte formel : niveaux B1 et B2.

**3.1.** Les sections des *Olympiades* s'adressent aux élèves étudiant le français en régime d'enseignement normal et renforcé ou bilingue, selon les cas spécifiques de chaque pays participant.

**3.2.** Chaque pays de l'Europe Centrale et Orientale, membre de l'OIF, se présente avec une équipe de six (6) élèves : trois (3) élèves pour le niveau B1 et trois (3) élèves pour le niveau B2.

**3.3.** L'équipe de la République de Moldavie se présente avec trois (3) élèves du niveau B1 et trois (3) élèves du niveau B2, qui suivent, durant l'année scolaire 2019-2020, un enseignement secondaire (lycée) dans les classes XI<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> et qui ont gagné respectivement les premières places aux Olympiades nationales de l'année scolaire 2018-2019.

**4.** Font partie des équipes nationales, en dehors des élèves, deux (2) professeurs : un (1) qui accompagne l'équipe et un (1) autre qui participe aux réunions de la Commission des *Olympiades* ; à la seule condition de ne pas avoir d'élèves participants au concours, il pourra également être évaluateur.

## **Chapitre II**

### **Organisation des Olympiades**

**5.** *Les Olympiades* sont organisées par l'Agence Nationale pour le Curriculum et l'Évaluation du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la République de Moldavie, le Conseil Olympique National pour les Langues Étrangères, le Bureau régional pour les pays de l'Europe centrale et orientale (BRECO)/Centre Régional Francophone pour l'Europe Centrale et Orientale (CREFECO) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en coopération avec l'Université d'État de Moldavie.

**5.1.** Les attributions de la Commission des Olympiades concernent l'élaboration des sujets, des épreuves et des barèmes d'évaluation correspondants, ainsi que la surveillance de l'évaluation réalisée par les professeurs évaluateurs.

**5.2.** La Commission des Olympiades est formée du /des :

- Président – Président du Conseil Olympique National pour les Langues Étrangères ;
- Vice-président – Directrice du Bureau régional de l'OIF pour l'Europe centrale et orientale ou le Responsable du Centre Régional Francophone pour l'Europe Centrale et Orientale ;
- Deux (2) vice-présidents – 1 professeur des universités et 1 professeur de l'enseignement préuniversitaire ;
- Six (6) professeurs évaluateurs de chaque pays ;
- Un (1) coordinateur des activités et des coordinateurs techniques ;
- Un (1) informaticien.

**5.3.** Les six (6) professeurs évaluateurs de chaque pays sont membres de la Commission des Olympiades à condition de ne pas avoir d'élèves participants au concours. Pour l'étape écrite, ils sont répartis en trois (3) équipes de deux évaluateurs choisis par tirage au sort ; chaque équipe évalue six (6) copies niveau B1 et 6 copies niveau B2. Pour l'étape orale, le jury est formé des six (6) évaluateurs qui évaluent individuellement chaque équipe.

**5.4.** L'inscription des participants se fera jusqu'au 30 août 2019, dans la limite du nombre de participants stipulée par la présente méthodologie, à l'adresse électronique suivante : [lgafton@yahoo.fr](mailto:lgafton@yahoo.fr)

Toutes les informations concernant *les Olympiades*, la situation centralisée des inscriptions et les éventuelles informations complémentaires seront publiées sur le site officiel du CREFECO [www.crefeco.org](http://www.crefeco.org)

**6.** Les frais de transport international et les assurances voyage des élèves participants et des deux (2) enseignants accompagnateurs sont pris en charge par l'OIF.

**6.1.** Les frais d'hébergement, de restauration et de transport interne (à savoir le déplacement de l'aéroport à l'hôtel et autres) sont pris en charge par l'Agence Nationale pour le Curriculum et l'Évaluation de la République de Moldavie et les partenaires.

**7.** Chaque équipe participant à l'épreuve orale sera formée de six (6) élèves provenant des six (6) pays participants, soit trois (3) équipes du niveau B1 et trois (3) équipes du niveau B2, choisis par tirage au sort.

### **Chapitre III**

#### **Épreuves**

**8.** Les épreuves obligatoires soutenues par les élèves consistent en deux étapes.

**8.1. Étape A** - Épreuve individuelle écrite : essai.

**8.2. Étape B** - Épreuve orale par équipes – recherche et présentation orale.

**9.** Structure des épreuves.

**9.1.** Épreuve écrite individuelle :

- Rédaction d'un essai structuré sur un sujet donné avec des points de repère - B1 : 230-250 mots ; B2 : 250-270 mots.

- Durée : 60 minutes.

**9.2.** Épreuve orale par équipe : préparation d'un débat télévisé.

- recherche et sélection sur Internet des informations/documents liés à la thématique, par équipes ; durée : 60 min.

- chaque équipe élabore et organise la structure et la présentation de son produit à la base des informations/documents repérés (formulation de la problématique, argumentation des points de vue, impact, pertinence, solutions/conclusions) ; durée : 90 min.

- chaque équipe répartit les rôles pour la présentation de son exposé de sorte que chaque membre prenne la parole ; durée : 20 min par équipe.

**10.** Les thématiques proposées sont :

1. Au-delà des frontières : amitié et réseaux sociaux des jeunes.
2. Diversité et dialogue européen des cultures.
3. Comportements écologiques responsables.
4. Loisirs et passions des jeunes.
5. Égalité entre les femmes et les hommes.
6. Éducation et numérique : enjeux pour les jeunes.

**10.1.** Les sujets concrets pour l'épreuve écrite sont formulés par les organisateurs en fonction des niveaux des compétences linguistiques des participants – B1 et B2. Le sujet pour chaque niveau est tiré au sort devant les élèves.

**10.2.** Pour l'épreuve orale sera tirée au sort une des thématiques proposées pour le niveau B1 et une autre pour le niveau B2. La précision du sujet/aspect/problème concret relève de chaque équipe.

**11.** La préparation des élèves pour les Olympiades concerne les compétences générales de communication, les compétences linguistiques et socioculturelles acquises aussi bien en contexte formel qu'en contexte non-formel, correspondant à leur niveau.

**12.** Les sujets pour l'épreuve écrite ainsi que les barèmes d'évaluation sont proposés par le Conseil Olympique National pour les Langues Étrangères du pays organisateur et présentés à la Commission des Olympiades dans le cadre de la réunion avant le début de l'épreuve individuelle écrite.

## ***Chapitre IV***

### ***Évaluation***

**13.** À l'étape initiale, chaque copie est évaluée par une des 3 équipes de deux évaluateurs. Chaque évaluateur marque les erreurs en les soulignant.

**14.** Épreuve écrite individuelle :

Chaque évaluateur accorde à la copie de l'élève un score de 0 à 30, en appréciant:

- l'adéquation avec le sujet proposé – 0-2
- le respect de la longueur indiquée – 0-1
- la cohérence et la cohésion (structure logique, pertinence des arguments) – 0-7
- la compétence grammaticale (phrases simples et complexes, choix et concordance des temps et des modes, morphosyntaxe) – 0-8
- la compétence lexicale (étendu et maîtrise du vocabulaire) – 0-8
- l'orthographe – 0-4

**14.1.** Le score final de chaque élève est constitué par la moyenne arithmétique, à deux décimales, sans l'arrondir, des scores accordés par les deux évaluateurs.

**14.2.** En cas de différence plus grande de 5 points entre les deux évaluateurs, la Commission des Olympiades nomme un troisième évaluateur, qui décide du score final.

**14.3.** A l'étape finale, les copies qui ont les scores les plus élevés sont relues par tous les évaluateurs ou à haute voix par un des évaluateurs et sont classées après une décision consensuelle des évaluateurs.

**15.** Épreuve orale par équipe : sera évaluée la présentation de chaque équipe et non pas celle de chaque membre de l'équipe.

Chaque évaluateur accorde des scores de 0 à 30 points à chaque équipe, en appréciant :

- l'originalité et la pertinence du sujet/aspect/problème identifié – 0-3
- la présentation et l'argumentation des points de vue – 0-8
- l'interaction (entre les membres de l'équipe et avec le jury) – 0-7
- les compétences socioculturelles – 0-4
- la correction et la fluidité de la langue – 0-8

**15.1.** Le score final de chaque équipe est la moyenne arithmétique, sans l'arrondir, des scores accordés par chaque évaluateur.

**16.** Au bout des deux épreuves, la Commission des Olympiades affiche les résultats de l'évaluation pour chaque participant à l'épreuve écrite individuelle et pour chaque équipe à l'épreuve orale par équipe.

**17.** Les résultats du concours obtenus par les élèves aussi bien à l'épreuve écrite individuelle qu'à l'épreuve orale par équipe ne peuvent pas être contestés.

## ***Chapitre V***

### ***La remise des prix***

**18. Épreuve écrite individuelle** – trois (3) prix seront accordés, un I<sup>er</sup>, un II<sup>e</sup> et un III<sup>e</sup>

**19. Épreuve orale par équipes** - trois (3) prix seront accordés, un I<sup>er</sup>, un II<sup>e</sup> et un III<sup>e</sup>. En cas d'égalité entre les scores, le même prix sera accordé.

**20.** Les prix pour les participants seront accordés par les organisateurs mentionnés à l'article 5 du présent règlement.